

### Formation des enseignants : éléments de comparaison internationale

#### 1. Formation initiale

« Les systèmes les plus performants sont la preuve qu'in fine, c'est le niveau de compétence des enseignants qui fait la qualité d'un système scolaire. »<sup>1</sup>

##### a) Synthèse

##### Remarques liminaires

L'étude s'est principalement attachée à recueillir des éléments de comparaison concernant les types de structures en charge de la formation, leur durée, leur nature, leur contenu et notamment le rapport entre formation académique et compétences professionnelles.

Par ailleurs, il est essentiel de souligner que les données factuelles de cette synthèse doivent être replacées dans le contexte socio-culturel propre à chaque pays et mises en regard de l'histoire de chaque système éducatif.

A cet égard, il importe de considérer les principales finalités de l'école assignées à la formation des enseignants : transmission de connaissances, de compétences, de savoir être, d'éducation à la citoyenneté, de socialisation, d'ouverture aux autres et de mixité culturelle, de formation adaptée au monde du travail et à la mobilité européenne et internationale, pour lesquelles les priorités sont variables dans les différents pays.

##### Diversité des problématiques

**Depuis plus de trente ans la formation des enseignants, enjeu majeur pour les Etats, fait l'objet dans la totalité des pays de réformes profondes, de remises en question ou de remaniements.**

Ainsi, l'étude comparative des divers systèmes de formation des pays permet d'**identifier quelques problématiques partagées**. Parmi celles qui peuvent servir de base de réflexion<sup>2</sup> on peut citer :

<sup>1</sup> *Les clés du succès des systèmes scolaires les plus performants*, étude McKinsey&Company, 2007.

<sup>2</sup> Recteur Boissinot, *Revue internationale d'éducation*, n°55, décembre 2010.

### - Le savoir et la professionnalisation

Tous les systèmes de formation, même s'ils tentent d'articuler les diverses composantes de la formation, sont concernés par cette première tension. Non seulement elle oppose la discipline enseignée et les savoirs théoriques et la professionnalisation, mais impacte aussi les rôles attribués aux facultés ou départements « disciplinaires » et à ceux « d'éducation ». L'affirmation de la dimension professionnalisante renvoie par ailleurs à la question, présente dans de nombreux pays, des **stages et des partenariats** permettant la formation en milieu professionnel, qui peut déboucher sur des modèles de formation en alternance.

### - L'approche par les compétences

La formation des enseignants étant abordée par les **savoir-faire attendus**, la question d'un référentiel de compétences se pose à tous, et peut aller jusqu'à se décliner en valeurs éthiques (Québec), se référer aux attentes de l'employeur (Etats-Unis) ou avoir une incidence sur la procédure d'évaluation (Angleterre).

### - Une tendance au retour du contrôle de l'État

Issu de l'histoire des différents pays, il concerne le niveau de responsabilité en matière de formation. La tendance dominante est au **renforcement du contrôle de la formation des maîtres par l'État central**. Ce mouvement se retrouve ainsi en Angleterre dont la tendance était à la déconcentration, aux États-Unis à tradition de forte subsidiarité au profit des Etats, en Suède où le ministère de l'éducation réorganise la formation des enseignants au moment même de la décentralisation de l'enseignement supérieur, au Québec où le ministère de l'éducation reprend en main les programmes de formation par la diffusion d'un référentiel de compétences, ou en Argentine où il s'est accompagné de la création d'un institut national de formation des enseignants.

### - Un rôle plus important des universités

Au cours de ces trente dernières années, on assiste dans la plupart des pays au choix de **l'université comme lieu de formation des enseignants**. Le débat entre formation théorique et professionnalisation est alors internalisé au sein de l'université, ce qui est supposé améliorer le dialogue et la recherche de bons équilibres. C'est le cas de la Suède qui est passée d'une formation purement professionnelle à une formation universitaire délivrant à la fois la discipline et l'enseignement professionnel. Même constat en Angleterre et dans certains pays des Balkans ou au Québec avec la suppression des écoles normales, l'université devenant responsable de la formation des enseignants.

### - La nouveau découpage des cycles d'étude

Les rapprochements des différents cycles d'apprentissage dans la perspective d'une meilleure harmonie et d'une continuité d'étude - école primaire et secondaire inférieur<sup>3</sup> d'une part, enseignement secondaire supérieur et premier cycle universitaire d'autre part - posent aussi la question de la cohérence de la formation des enseignants du primaire et du secondaire.

---

<sup>3</sup> Le secondaire inférieur désigne la première partie du cycle secondaire (en France, le collège).

## Cadre général et construction de l'espace éducatif européen et international

Conscient que le statut de la profession d'enseignant et sa reconnaissance sociale passent par le niveau de la qualification qu'elle exige pour pouvoir l'exercer, l'Union européenne s'est attachée depuis 1970 à demander aux pays membres une augmentation des exigences de la qualification, en particulier par une **élévation du niveau de qualification** (académique et professionnelle) et par la **prolongation de la durée des études**.

C'est le cas aussi de l'OCDE qui a mené plusieurs enquêtes récentes sur l'amélioration de l'enseignement à l'école. Cette approche<sup>4</sup> est menée dans un contexte global dans lequel la formation initiale de l'enseignant n'est qu'un des éléments de la réflexion qui englobe la formation des chefs d'établissement, les contenus à enseigner aux élèves et aux différents niveaux d'apprentissage, la formation encadrée des débuts de l'enseignement, la formation continue ainsi que la réflexion sur les conditions de l'attractivité du métier d'enseignant.

### Durée de la formation<sup>5</sup>

La durée de formation **varie d'un pays à l'autre**. Il est par ailleurs complexe de comparer ces durées car elles incluent différentes données : la durée de la formation initiale complète (académique et professionnelle) qui doit inclure la distinction entre le modèle simultané ou consécutif et le moment de l'obtention du diplôme universitaire, la durée de la phase finale qualifiante « en emploi » quand elle s'applique, les procédures de sélection à l'entrée dans la profession (concours), les mesures de soutien aux enseignants débutants en année(s) probatoire(s). **La tendance générale est un allongement de la formation initiale des enseignants**.

Pour enseigner en **pré-élémentaire**, la plupart des pays requièrent un diplôme de l'enseignement supérieur, de niveau bac+3 ou 4. En République Tchèque, Allemagne, Irlande, Malte, Autriche et Slovaquie, le niveau requis est le baccalauréat ou bac+2. La France, avec le Portugal et l'Islande, requiert un master, comme pour les autres niveaux d'enseignement.

**Pour l'élémentaire, la plupart des pays requièrent un diplôme de niveau bac+3 ou 4**. Outre les trois pays déjà cités, dont la France, le master est exigé en République tchèque, Allemagne, Estonie, Sloveenie, Slovaquie, Finlande et Croatie.

Pour enseigner dans le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, les pays qui exigent un niveau bac+3/4 et ceux qui exigent le master s'équilibrent. **Le master devient le niveau de diplôme requis le plus répandu dans le 2<sup>nd</sup> cycle** ; 11 pays restent sur le niveau bac+3/4.

Par ailleurs, les enseignants doivent suivre un programme d'entrée en fonction dans 13 pays ou régions (l'Allemagne, Chypre, l'Estonie, l'Irlande, Le Luxembourg, l'Autriche, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Hongrie, la Slovaquie, la Turquie). La plupart des pays ajoutent cette phase à la formation professionnelle obligatoire avant l'acquisition d'un diplôme d'enseignant.

### Qualification : savoir académique et compétences professionnelles

La **qualification** obtenue au terme de la formation est d'un **niveau universitaire** (Classification internationale type de l'éducation 5A de l'OCDE, Bac +4). Seuls la Belgique et le Danemark ont conservé le niveau 5B (axés sur l'acquisition des compétences dont les étudiants ont besoin pour exercer immédiatement des métiers spécifiques).

---

<sup>4</sup> Les éléments de conclusion concernant la formation initiale figurent en annexe. Source : "Preparing teachers and developing school leaders for the 21st century" ; *Lessons from around the world*, OECD, 2012.

<sup>5</sup> Source principale : publication "Key data on education in Europe 2012", Eurydice/Eurostat [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key\\_data\\_series/134EN.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/134EN.pdf)

La question fondamentale reste, pour tous les décideurs, la recherche du meilleur équilibre possible entre l'accentuation du savoir académique et l'amélioration des compétences professionnelles, ainsi que le bon équilibre entre la pratique de l'enseignement en tant qu'élément dans les programmes d'éducation formelle au sein de l'établissement de formation et la pratique de l'enseignement organisé selon des périodes distinctes passées au sein d'une école.

On note que, dès 2007, les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à promouvoir, dans la formation initiale des enseignants, l'acquisition de compétences permettant "*d'enseigner efficacement dans des classes hétérogènes composées d'élèves issus de différents milieux socioculturels avec un large éventail de capacités et de besoins*". L'Allemagne, le Portugal ou le Royaume-Uni ont ainsi réformé leur système de formation pour y accorder plus de place à l'acquisition de compétences pédagogiques.

Toutefois, **la part relative de chacune des deux formations (académique/professionnelle) est très variable suivant les pays**. Les données les plus récentes montrent que, lorsque la formation est donnée au niveau universitaire, la part réservée à la formation professionnelle varie de 13 à 70% (pour les enseignants des écoles primaires), les pourcentages les plus importants revenant à l'Irlande, la Hongrie, Malte, la Finlande et la Slovénie. En ce qui concerne les enseignants du secteur secondaire inférieur, le temps consacré à la formation professionnelle varie de 9 % à 58 %, trois pays seulement dépassant les 50% (la Belgique francophone, l'Allemagne, Malte). Pour le secteur secondaire supérieur, le temps consacré aux compétences pédagogiques (théorique et pratique) dans la formation professionnelle dépasse rarement 30%, sauf six pays (Allemagne, Malte, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Autriche). Dans la plupart des autres pays, la proportion oscille entre 14 et 30%.

### **Modèle de formation : « simultané » ou « consécutif »**

Deux modèles dominants existent : le modèle simultané (théorie et pratique combinées au cours de la formation initiale) et le modèle consécutif (la qualification de l'enseignement est atteinte au terme des études et d'une formation pédagogique qui suit la formation initiale).

**Le modèle consécutif est aujourd'hui fortement minoritaire en Europe, la plupart des pays ayant adopté le modèle simultané avec alternance de formations disciplinaires et professionnelles.** C'est en particulier le cas de la plupart des pays nordiques et de tous les nouveaux pays adhérents qui ont le plus souvent adopté ce modèle.

Dans les modèles simultanés de formation, la décision de devenir enseignant est prise plus tôt, la formation constituant un engagement plus important en termes de durée, alors que dans les systèmes consécutifs (qui ne concernent guère plus que l'Espagne, la France, l'Italie et la Bulgarie)<sup>6</sup> la décision de rejoindre l'enseignement est de facto prise plus tard, après l'obtention du diplôme universitaire. L'**estimation** pour les responsables du recrutement, quelques années à l'avance, **du nombre d'enseignants** sur lesquels ils vont pouvoir compter est rendue plus difficile.

### **Contenu des formations**

Des révisions substantielles du contenu même de la formation initiale en termes de compétences à atteindre par les enseignants sont en cours en Europe. En effet, les plus grandes disparités entre les pays et au sein d'un même pays s'observaient encore récemment, **une large autonomie étant encore laissée aux établissements de formation en matière de curriculum**. L'acquisition des compétences spécifiques est souvent soulignée dans les réformes entreprises.

---

<sup>6</sup> Etude comparative sur la formation initiale et la transition vers la vie professionnelle des enseignants, réalisée par le réseau Eurydice de la Commission européenne (31 pays européens) ; 2002.

### Exemple d'analyse de contenu :

Le degré d'autonomie laissé aux établissements de formation pour décider du contenu et du temps à accorder dans le programme se constate par exemple pour cinq principaux **domaines de compétences spécifiques**:

- maîtrise de l'enseignement avec les TICE
- compétences professionnelles de gestion et d'administration
- soutien aux enfants à besoins spécifiques et aux enfants migrants
- communication avec les élèves
- gestion des comportements.

Dans la très grande majorité des pays, **les TICE sont imposés dans la formation**, alors qu'à l'inverse la formation en gestion et administration est rarement présente dans le programme obligatoire.

Au-delà de la présence obligatoire ou non de ces cinq domaines dans la formation, l'analyse fine indique que **les recommandations sont très générales et que les établissements peuvent jouir d'une grande marge de manœuvre dans le temps à y accorder et dans les contenus à inscrire**.

Six pays seulement, dont la France, se caractérisent par des recommandations détaillées dans quasiment tous ou dans tous ces domaines. Le Luxembourg et l'Estonie ont défini précisément à la fois les contenus de formation et le temps à y consacrer ; les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont plutôt attiré l'attention sur les compétences à acquérir.

Aujourd'hui les compétences dont doivent être dotés tous les enseignants à l'issue de leur formation sembleraient devoir être au centre des préoccupations des responsables politiques. L'enjeu est de taille car la **revalorisation du statut de la profession enseignante** en dépend étroitement, de même que l'assurance que les enseignants débutants ne se trouvent pas démunis pour s'intégrer dans la vie professionnelle et pour délivrer un enseignement de qualité.

### **Spécialisation dans la/les matières**

Dans la plupart des pays européens, la formation initiale des enseignants (secondaire inférieur) reste hautement spécialisée **dans une ou deux matières**.

**De façon générale actuellement, les enseignants restent des spécialistes de matières disciplinaires**. Cette formation disciplinaire, si elle entraîne des difficultés de gestion de personnels en cas de diminution ou d'augmentation des besoins, permet le plus souvent l'exercice de la fonction à différents niveaux d'enseignement.

Il a été noté aussi que dans le cadre d'une formation très spécialisée - cas de la France - **le travail interdisciplinaire** est restreint. Il importe que cette formation soit alors assortie d'une forte sensibilisation au travail en équipe et, partant, au développement des nouvelles approches d'enseignement transdisciplinaires, partout recommandé.

Seuls quelques cas induisent des enseignants « multidisciplinaires » : les systèmes « libéraux » (certains Etats des Etats-Unis) ou les établissements privés (Royaume-Uni, Irlande) dans lesquels les chefs d'établissement peuvent imposer l'enseignement d'une matière dont l'enseignant n'est pas spécialisé.

## Modèles de passage à la vie professionnelle en début de carrière

La grande tendance actuelle est de mettre en place un ensemble de mesures pour assurer au mieux l'entrée dans la profession enseignante, facilitant ainsi le passage à la vie professionnelle en début de carrière (**programme structuré d'initiation**<sup>7</sup>). Cette transition peut se faire progressivement, au travers de plusieurs étapes avant que l'enseignant soit considéré comme un professionnel à part entière.

**Deux grands modes d'organisation** de cette transition se rencontrent selon les pays :

- **La préparation des enseignants à l'entrée** dans la carrière dans le cadre d'une phase finale qualifiante «en emploi». L'enseignant est considéré à ce stade comme un «candidat» puisqu'il n'a pas la qualification complète pour exercer de plein droit. Son développement professionnel est alors suivi de près, et le côté formatif et évaluatif de cette phase est primordial.

- **Les mesures de soutien aux enseignants débutants** considérés comme des professionnels qualifiés et enseignant déjà. Elles n'octroient pas une nouvelle qualification, mais les aident à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en tant que débutants dans la profession.

La combinaison de ces deux modalités peut aussi se rencontrer : c'est le cas de l'Irlande<sup>8</sup>, de l'Irlande du Nord et de Chypre.

Aujourd'hui, la **phase finale qualifiante «en emploi» et les mesures de soutien pour les enseignants débutants sont en extension**. De plus en plus d'autorités éducatives reconnaissent l'importance de cette problématique et préparent l'organisation d'un encadrement spécifique pour faciliter et réussir la transition de leurs enseignants débutants vers la vie active. Dès 2000-2001, 9 pays de l'UE organisaient une phase finale qualifiante «en emploi» et 10 mettaient en place des mesures d'appui et de soutien systématique pour les enseignants débutants. Certains pays ont intégré l'une de ces deux mesures plus tardivement : Communauté française de Belgique, Finlande, Pays de Galles, Estonie et Hongrie.

Les programmes d'initiation cohérents, développés dans plusieurs pays de l'Union européenne (Ecosse, Norvège, Irlande, Pays-Bas) requièrent **trois types fondamentaux de soutien – personnel, social et professionnel** - qui sont traduits en **quatre systèmes interdépendants : parrainages, contributions d'experts, soutien par les pairs et réflexion individuelle**.

Ces programmes très structurés, soutenus par l'ensemble du système éducatif –ministère, autorités locales, institutions de formation, chefs d'établissement, équipes éducatives- peuvent apporter un précieux retour d'informations aux établissements de formation quant à la pertinence et l'efficacité de leur programme.

### b) Quelques exemples

#### ALLEMAGNE

Malgré les diversités tenant à la structure fédérale du système scolaire, la norme est **le modèle consécutif** (formation universitaire suivie de formation professionnelle). La formation universitaire comprend une composante disciplinaire et des éléments de pédagogie, de psychologie et de philosophie.

---

<sup>7</sup> Mise en place de programmes d'initiation cohérents et systémiques pour les enseignants débutants: manuels à l'attention des décideurs politiques ; Commission européenne, Direction générale éducation et culture (2010), 538 final.

<sup>8</sup> National induction programme for teachers in Ireland, in « Beginning teachers: a challenge for educational systems », CIDREE, 2011.

La grande majorité des enseignants accèdent au titre de professeur (pour l'enseignement primaire ou secondaire) par un **examen d'État** au terme d'un **cursus universitaire au niveau master (4 ans)**.

Il existe **2 examens d'État**, l'un au début et l'autre à la fin du stage pratique.

Le premier, le **Staatsexamen** peut être présenté à partir de l'obtention du Bachelor (niveau master). Les études sont orientées vers les exigences de l'**enseignement** et comprennent des unités de formation pratique. Les connaissances du candidat sont évaluées dans deux disciplines, en pédagogie et en psychopédagogie. La réussite à l'examen permet de devenir **professeur stagiaire** ("Referendar") pour une période de 12 à 18 mois. C'est une période de travail dans un établissement sous la **responsabilité d'un mentor**. Dans le même temps, le futur professeur complète sa formation théorique (didactique et pédagogie).

Selon le Länder, le premier examen peut être remplacé par des examens donnant droit à l'obtention d'un diplôme académique « Diplomprüfungen ». La réussite de l'examen donne alors accès à la période probatoire.

Puis, le candidat suit une deuxième phase de la formation et présente le second examen, le **Staatsexamen**, qui est surtout un examen **pratique**. Selon les Länder et les types d'enseignement, la durée de cette phase est en principe de **deux ans**. Les « Hospitationen » (les périodes de travail en stage) sont guidées et indépendantes de l'enseignement et sont complétées par la participation à des séminaires de réflexion.

Pendant cette période, le stagiaire est selon le Land soit fonctionnaire en période d'essai, soit contractuel.

La **titularisation** intervient **peu de temps après l'embauche**. Elle garantit l'accès au statut de fonctionnaire d'Etat.

La **bivalence** est la règle.

Pour la formation des enseignants de la « Grundschule » (école primaire des 7-11 ans) la première phase comprend 7 semestres attribue une **place spéciale à la partie pratique et la partie de contenu de l'enseignement**. Les étudiants choisissent une matière à option ou de spécialisation, fixée par les Länder, ainsi que la didactique relative au primaire.

## COREE du SUD

L'enseignement s'est développé à une allure sans équivalent dans d'autres pays, et la scolarisation est de quasi 100%. Les performances de la Corée en matière éducative sont notamment dues à un engagement financier très important des familles.

- Le taux d'encadrement est de 17,3 dans le primaire et au collège, et de 14,8 au lycée.

- Le recrutement des enseignants relève de la compétence des recteurs d'académie.

### Durée et dispositif

Les **4 ans** d'études pour devenir enseignant du primaire et du secondaire s'effectuent :

- soit dans une université spécialisée (« IUFM ») pour la formation des enseignants du primaire et du secondaire. Elles sont peu nombreuses et en voie d'absorption dans les formations universitaires classiques.

- soit dans une **université classique** avec un parcours spécialisé complémentaire au cursus normal (**modèle simultané**). La sélection s'opère dès la première année.

### Service des enseignants et exercice de la fonction

- 35 heures par semaine dont 20 heures de cours en moyenne dans le primaire et le secondaire, le reste étant consacré à des tâches pédagogiques, administratives ou d'encadrement, dont la formation des enseignants.
- Dans le primaire les enseignants sont polyvalents ; pour les mathématiques, les sciences et les arts, ce sont de plus en plus des professeurs spécialisés (formation complémentaire), affectés dans une école, qui sont chargés d'enseigner leur matière, sans avoir la responsabilité d'une classe.
- Pour enseigner les sciences (physique, chimie et biologie) en classe de première et de terminale, une mention complémentaire est obligatoire.

### **ECOSSE**

Le système écossais éducatif a toujours été considéré dans le monde anglo-saxon comme une référence.

### Durée, diplômes et contenus

Les futurs enseignants du primaire ou du secondaire suivent **4 années de formation**, qui conduisent au Bachelor of Education (BEd) dans l'une des 8 **universités** chargées de la formation des enseignants. Le BEd comprend des cours de **formation générale, de formation à l'enseignement et d'expérience en milieu scolaire** (18 à 30 semaines). Les étudiants suivent ensuite un **programme postsecondaire d'un an** (36 semaines) pour enseigner au niveau élémentaire ou secondaire. Ils obtiennent le certificat d'études supérieures en éducation.

Pour certaines matières, il est possible de suivre un **master combinant l'étude de la matière, des sciences de l'éducation et incluant une formation pratique**. Les étudiants qui possèdent un master universitaire et qui souhaitent rejoindre l'enseignement scolaire peuvent suivre une formation d'**un an** menant à une qualification dans le primaire ou dans le secondaire. Tous les modèles de formation accordent une importance égale à la formation des enseignants à l'université et sur le terrain et un tiers de la formation est consacré à des modules de formation générale.

### Dispositif d'insertion et d'accompagnement.

Une **organisation professionnelle indépendante**, le *General Teaching Council for Scotland (GTCS)*, est chargée de l'enregistrement de tous les enseignants et **accompagne les futurs enseignants**, ainsi que les enseignants novices ou stagiaires. Un **partenariat avec le ministère de l'éducation** a conduit à la publication de plusieurs recommandations servant de supports aux programmes de formation, ou aux standards professionnels. Le cahier des charges très précis couvre 9 domaines (connaissances générales, réflexion professionnelle, développement individuel, etc.). C'est le GTC qui décide ou non de l'inscription des enseignants sur le registre professionnel (qui seule autorise l'exercice professionnel).

**Aucun programme national** de formation n'existe donc ; **la définition des contenus et activités de formation reste à l'initiative des centres de formation**, dans le respect des exigences en matière de professionnalité définies dans les référentiels de compétences. Cette particularité est palliée par une **forte tradition de partenariat** entre les départements d'éducation des universités. Ces **programmes de formation initiale** passent donc par **trois phases de validation** : agrément du Ministère, agrément par le GTC et validation académique universitaire.



La spécificité du contexte écossais permet que **le groupe professionnel impulse, régule et valide, en lien avec le Ministère de l'Éducation et l'Université, les programmes de formation initiale des enseignants.**

#### Répartition des rôles entre les différents partenaires : dispositif de soutien

Les **représentants des établissements sont présents** à tous les stades importants du processus : définition, validation, sélection des stagiaires, évaluation et régulation des activités et dispositifs de formation. **Le principe de collégialité se mesure dans les formes d'accueil et d'encadrement des stagiaires lors de leur formation sur le terrain.** Chaque stagiaire est placé sous la responsabilité d'un département disciplinaire de l'établissement.

**Les professeurs stagiaires passent au moins 18 semaines en établissement,** réparties en une période de sensibilisation et 3 stages de pratique accompagnée dans au moins 2 établissements. Le modèle est celui de la **responsabilisation et de l'émancipation progressive des stagiaires.**

**Formation à l'université :** PGCE tutor Emploi permanent à l'université (enseignement et recherche) ; Formateur PGCE en formation disciplinaire et en formation générale ; Charges administratives dans le partenariat

**Formation sur le terrain :** 1) **Principal Teacher** (chef de département disciplinaire) : Socialisation, supervision ; Evaluation de la pratique ; Session hebdomadaire en formation disciplinaire en établissement; 2) **Regent** (membre de l'équipe de direction) : Organisation globale de l'expérience de terrain des stagiaires de l'établissement, séminaire hebdomadaire de formation générale dans l'établissement ; 3) **Autres enseignants** de la matière: Supervision, observation, compte rendu au *Principal teacher*.

## ETATS-UNIS

Il n'existe **pas de concours d'entrée dans la fonction publique**, ni à l'échelle nationale ni à l'échelle des états. Le futur professeur doit, d'une part, obtenir les diplômes universitaires requis, d'autre part, réussir des tests imposés par l'état qui donnent droit à un **permis d'enseigner**. Ce permis est valable pour une durée limitée généralement à cinq ans et se renouvelle par un processus de formation continue. Le professeur titulaire d'un permis doit soumettre personnellement sa candidature aux districts et aux écoles.

#### Diplômes universitaires

Les futurs enseignants doivent avoir obtenu un *Bachelor's degree* (4 ans, «licence»).

Les professeurs du primaire obtiennent un *Bachelor* en éducation élémentaire. Certains états peuvent demander l'obtention d'un *Bachelor's degree* dans un champ disciplinaire (mathématiques, sciences). Les professeurs de *collège-lycée* obtiennent un *Bachelor* dans leur discipline. Certains états cependant peuvent demander aux professeurs de *collège* un *Bachelor* en éducation élémentaire.

Tous les candidats enseignants doivent, quel que soit leur niveau d'enseignement futur, accompagner l'obtention du *Bachelor'degree* dans un champ disciplinaire par une inscription dans des cours de pédagogie générale et de psychologie de l'enfant et suivre également un programme de préparation à l'enseignement qui comprend des stages et des cours donnés dans des écoles sous la conduite de tuteurs.

Certains états peuvent exiger que les professeurs, une fois titulaires du permis d'enseigner, s'inscrivent à un Master.

### Permis pour enseigner ou accréditation (Certification)

Le permis d'enseigner (*Certification*) vient en complément des diplômes universitaires et de la formation pratique.

L'enseignant doit passer deux tests (*Assessments*) au niveau de l'état concerné:

- **Test en pédagogie générale** (*Elementary Assessment of Teaching Skills*)
- **Test sur la maîtrise des contenus** de l'une des disciplines à enseigner dans le primaire ou sur la discipline enseignée dans le secondaire (*Content Specialty Test*).
- Deux particularités :
  - Un test spécifique pour les professeurs se destinant à des **classes d'immersion**, le *Bilingual Education Assessment*, qui mesure la maîtrise de l'enseignant dans la langue cible.
  - Un test d'aptitude à l'enseignement qui consiste en la présentation d'une vidéo de 30 minutes sur une séquence de cours donné par le candidat dans une classe correspondant à son champ de spécialité (*Assessment of Teaching Skills – Performance*).

Il existe une autre filière pour obtenir l'accréditation : Les titulaires d'un *Bachelor's degree* qui n'ont pas reçu la formation appropriée dans une Faculté d'éducation, peuvent commencer à enseigner sous le tutorat d'un professeur expérimenté (*Mentor*), tout en suivant un programme de formation. Ce type de programme traite des méthodes pédagogiques et du développement de l'enfant. L'accréditation est accordée à la fin du parcours.

Certains états exigent toutefois que des cours de pédagogie soient délivrés avant que le candidat puisse enseigner. Les étudiants qui ont terminé ces parcours avec succès, peuvent se voir accorder un Master.

## FINLANDE

### Une formation initiale centrée sur la pédagogie

**L'unification de la formation des professeurs** fut une des pièces essentielles de la réforme de l'école fondamentale. Tous les professeurs de l'école fondamentale et du lycée, sont **titulaires d'une formation universitaire de niveau master**.

1) Pour les professeurs des écoles, outre le baccalauréat, les candidats à une **faculté d'éducation** doivent le plus souvent faire valoir une **expérience préalable d'un an comme assistant d'éducation**. La sélection sur dossier est suivie d'entretiens individuels.

Tous les campus concernés comportent une école d'application, **dotée des meilleurs équipements et de professeurs expérimentés**. Dans la formation, la **pédagogie est prépondérante**, et à la théorie vient très tôt se joindre la pratique, cet apprentissage passant de l'observation à la conduite de classe supervisée.

Les **stages**, toujours reliées à des séquences théoriques, interviennent dès la **première année** d'étude. Les étudiants doivent aussi acquérir des connaissances dans les disciplines qu'ils auront à enseigner avec une insistance particulière sur l'apprentissage de la langue maternelle et de l'anglais. Ils peuvent également suivre une spécialisation dans une discipline de leur choix pour enseigner jusqu'à la classe 9.

Les études se terminent par la rédaction d'un **mémoire de master professionnel**.

2) Pour les futurs enseignants de collège ou de lycée, les candidats **suivent d'abord un cursus universitaire généralement de 2 ans dans leurs disciplines (bivalence)**, Le choix de la carrière enseignante se fait généralement au bout de cette période, les étudiants intégrant alors **une faculté d'éducation pour 3 à 5 ans**. Les candidats y suivent un double cursus jusqu'au master : études de pédagogie à la faculté d'éducation et études disciplinaires dans leur faculté d'origine.

Ces professeurs spécialisés dans une discipline accomplissent plus du tiers de leurs études dans le champ de cette discipline, mais doivent sur l'ensemble de leur cursus consacrer l'équivalent d'au moins une année à l'étude de la pédagogie. La pratique accompagnée dans une classe d'une école d'application tient une place importante.

Les études se terminent par la rédaction d'un **mémoire de master professionnel**.

#### Le recrutement des enseignants

Il n'y **pas de mouvement national**. Ce sont les diplômés qui cherchent un poste auprès des municipalités qui ont la responsabilité de la création des postes et du recrutement.

Après une année probatoire, ils sont titularisés comme **fonctionnaires municipaux**, dont le statut est régi par une **convention collective nationale**.

## ITALIE

Les enseignants sont des **fonctionnaires d'Etat** avec un contrat privé, soit temporaire, soit permanent.

En plus des qualifications académiques requises pour suivre les cycles de formation, les étudiants doivent réussir un **examen d'entrée**. L'admission aux formations est limitée en nombre par le **ministère de l'éducation nationale** qui **fixe le nombre de postes** ouverts au niveau national.

Depuis l'année scolaire 2011-2012, tous les enseignants nouvellement formés ont désormais une **formation de second cycle et de qualification universitaire** ou obtenue dans une institution d'enseignement supérieur (respectivement *Laurea Magistrale* ou *Diploma Accademico di secondo livello*), quel que soit le niveau d'enseignement où ils exerceront. Les formations peuvent être organisées par une ou plusieurs facultés au sein de la même université, où des facultés appartenant à plusieurs universités.

En revanche, le **niveau d'enseignement détermine différents modèles de formation**.

Les enseignants du primaire et du préscolaire doivent suivre un cycle de formation spécifique universitaire (cycle de programme unique) de **5 ans**, organisé dans les facultés des sciences de l'éducation. Dès la deuxième année les étudiants suivent des activités de formation professionnelle pour un total de 600 heures.

Les enseignants du secondaire (collège et lycée) doivent suivre une formation de second cycle (*Diploma Accademico di secondo livello*) orientée vers l'enseignement qui dure **2 ans**, soit à l'université soit dans une institution de l'enseignement supérieur. Après avoir obtenu la qualification dans un domaine d'études appropriées (mathématiques, langues, etc.), les futurs enseignants complètent leur formation initiale en suivant **1 an** de formation professionnelle. Cette année se conclut par un examen final qui qualifie l'enseignant.

#### Programmes de formation

De façon générale les programmes de formation, quel que soit le niveau d'enseignement futur, ont pour but d'acquérir des compétences dans des domaines spécifiques tels que la pédagogie, la

didactique et les compétences organisationnelles. Ces objectifs généraux sont atteints à travers des programmes différents, chacun conduisant à un niveau de qualification de second cycle.

Chaque programme inclut l'acquisition de compétences en TICE et en langues (anglais niveau B2) et des compétences en didactique obligatoires pour l'intégration des enfants à besoins spécifiques.

Par ailleurs la dernière réforme introduit un parcours complémentaire pour les enseignants qui veulent **enseigner leur matière dans une langue étrangère**.

### Contenus

Au niveau primaire :

En dehors des compétences nécessaires liées aux matières enseignées les étudiants reçoivent des formations pour leur donner des capacités pour enseigner à des élèves d'âge et de culture différents, et l'apprentissage de la planification des cours.

Au niveau secondaire :

Tous les programmes comprennent 1) une formation de **deux ans** orientés vers l'enseignement qui amène à une qualification de second cycle et 2) une formation professionnelle d'**une année** qui se conclut par un examen de qualification.

La formation comprend un enseignement des sciences de l'éducation et de la didactique de l'enseignement. Elle inclue aussi des phases **d'observations de classes** et de prise en main de classes dans des établissements accrédités. La phase pratique représente un total de **475 heures**.

## **NORVEGE**

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche est responsable de la formation initiale. Les **instructions ministérielles** précisent les durées de formations, les programmes de chacune d'entre elles, les compétences professionnelles à acquérir, etc.

Les formations sont suivies dans des **établissements universitaires**. 17 universités sur 25 offrent des formations pour les enseignants du primaire, 19 pour ceux de matières générales et professionnelles. Le **niveau d'admission** dans les établissements universitaires a été relevé en 2005 pour s'assurer que les futurs enseignants s'orientent réellement et de façon motivée vers les métiers de l'enseignement.

Il existe **plusieurs types de formation** pour enseigner à différents niveaux, mais **toutes les formations permettent d'enseigner à plus d'un niveau**. Les différentes formations sont les suivantes :

- La formation d'enseignants pour l'école élémentaire (**3 ans d'études**) permet d'enseigner en maternelle. Une année d'étude complémentaire permet d'enseigner à l'école primaire (1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> année) ;
- La formation « différenciée primaire et collège » au collège (**4 ans**) pour enseigner soit à l'école primaire, soit au collège (année 5 à 10) selon le programme d'étude choisi.
- La formation « de matières » (**3 à 4 ans**) permet d'enseigner certaines matières en primaire et collège.
- Une formation d'**une année**, en théorie et pratique éducative, pour les étudiants titulaire d'une licence ou d'un Master 2 universitaire. Cette formation permet d'enseigner de la 5<sup>ème</sup> année du primaire au lycée.

- Une formation de Master intégré (**5 ans**) permet d'enseigner certaines matières de la 5<sup>ème</sup> année du primaire au lycée.

### 1) Enseignement primaire et collège :

Les enseignants du primaire (année 1-7) et du collège (années 5-10) sont formés dans les facultés universitaires. Les nouvelles instructions ministérielles précisent en particulier :

- Les **4 matières obligatoires** : pédagogie, compétences des élèves, mathématiques et norvégien.

- L'obligation d'une formation pratique -encadrée, différenciée et évaluée- à suivre chaque année et pour chaque matière. La formation pratique (**au moins 100 jours**), répartie sur les 4 années d'études.

- Un mémoire, orienté vers la pédagogie à fournir en 3<sup>ème</sup> année.

A ce niveau d'enseignement, les enseignants des matières artistiques, arts ménagers, commerciales et éducation physique doivent suivre un programme de formation spécifique (**3 ou 4 ans**).

### 2) Enseignement secondaire :

- Les enseignants des matières professionnelles suivent 3 ans d'études (pédagogie, didactique de la matière et étude de la matière à enseigner).

- Les enseignants de lycée suivent de **3 à 6 ans** d'études à l'université. La formation reçue permet d'**enseigner 2 à 3 matières différentes**.

Dans la plupart des cas, **les études n'incluent pas de formation pédagogique**. En conséquence, les diplômés qui souhaitent faire une carrière d'enseignant doivent **compléter leurs études par une année supplémentaire de théorie et pratique éducative** qui est suivie au sein de l'université. L'évaluation finale se fonde sur un travail écrit en rapport avec le travail effectué en stage.

Depuis quelques années il est possible de suivre des formations intégrées, selon le **modèle simultané** par la mise en place de Masters de 2 ans et des **masters intégrés** (matières à enseigner et formation à l'enseignement) **de 5 ans**, en particulier pour les sciences.

Les **stages** (de 12 à 14 semaines) en établissements scolaires sont **obligatoires**.

Pour les deux niveaux d'enseignement, il n'existe **ni système** obligatoire de conseil et d'**initiation à la profession, ni d'année probatoire**. Les initiatives actuellement mises en œuvre (parrainage, soutien des pairs de l'établissement) se font sur la base du volontariat.

### Qualifications, évaluations et certifications (dans les deux niveaux de formation) :

- les compétences en enseignement et les connaissances pédagogiques, ainsi que les capacités à exercer le métier d'enseignant sont évaluées en continu. La faculté universitaire, dans le cadre de l'évaluation finale, doit effectuer une **évaluation complète des habiletés de l'étudiant** (connaissance des matières à enseigner, compétences pédagogiques et qualités personnelles) à exercer le métier d'enseignant.

- une certification de formation à l'enseignement est fournie par l'établissement de formation universitaire.

## ONTARIO

Tout individu désirant enseigner dans une école financée par la province de l'Ontario doit au préalable recevoir une autorisation d'enseigner (AE) en Ontario. L'accréditation initiale (AE) des enseignants exerçant dans une école financée par la province de l'Ontario est **administrée par l'Ordre des enseignants et enseignantes de l'Ontario (OEEO)**, défini comme « *l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante dans l'intérêt du public* »

Tout titulaire d'une AE est obligatoirement membre de l'OEEO.

L'OEEO est dirigé par un conseil dont près d'un tiers est nommé par le gouvernement provincial.

Il veille à la compétence des personnels, élabore des normes d'exercice et de déontologie, **agrée** les programmes et cours de formation à l'enseignement et les **programmes de formation** et les cours menant à une qualification additionnelle offerts en Ontario. Il se porte donc garant du professionnalisme des enseignants et un certain nombre **d'informations sur l'enseignant est disponible en ligne** (information complète sur son parcours de formation, initiale et continue, etc.).

A travers ses missions, l'OEEO apparaît ainsi comme l'**interface exclusive** entre :

- Les **facultés d'éducation** délivrant les formations et qualifications de base ;
- Les « *fournisseurs de cours ou de programmes menant à une qualification additionnelle* » (facultés d'éducation et autres institutions éducatives) ;
- Les « *postulants* » (individus requérant l'autorisation d'exercer) ;
- Les enseignants (membres du l'OEEO) ;
- Le public.

### Accréditation

Pour obtenir son accréditation, le requérant doit :

- avoir terminé avec succès une formation supérieure non spécialisée dans l'éducation **d'au moins 3 ans** sanctionnée par une institution reconnue (soit bac + 3) ;
- avoir terminé avec succès une formation **d'au moins un an** spécialisée dans l'éducation (soit bac + 4 ou plus) ; ces formations doivent être obligatoirement validées par l'OEEO, en dialogue avec les facultés d'Education.

Pour les postulants à l'enseignement technique et professionnel, le diplôme d'enseignement supérieur non spécialisé dans l'éducation peut être remplacé par 5 ans d'exercice professionnel.

Des dispositions spécifiques existent par ailleurs pour l'étude des demandes provenant d'enseignants formés à l'étranger.

## POLOGNE

La formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire s'effectue soit dans des **établissements universitaires**, soit dans des **Ecoles supérieures de formation (Kolegium)**. Actuellement, les enseignants qui détiennent un diplôme d'éducation (licence ou master) représentent 98 % de leur total, **92 % d'entre eux ayant un master**.

## Etablissements et formations proposées

1) Dans les **établissements universitaires** (*uczelnia akademicka*) les futurs enseignants peuvent suivre, d'une part des **formations diplômantes** qui comprennent soit des programmes de premier cycle amenant à la licence (*licencjat*), soit des programmes de second cycle conduisant au Master, d'autre part des **formations non diplômantes complémentaires** qui permettent de compléter une formation diplômante initiale.

**Les institutions universitaires forment les enseignants à tous les niveaux** : pré élémentaire à post secondaire.

Les établissements universitaires offrent dorénavant des **formations** qui recouvrent **deux secteurs ou matières proches** (éducation pré-élémentaire et élémentaire, mathématiques et informatique, etc.).

Les établissements sont libres de développer leurs programmes, mais ils doivent cependant remplir un certain nombre de préconisations ministérielles :

- Domaines des connaissances à acquérir, compétences professionnelles et sociales, compétences en langue étrangère, TIC(E), etc.
- Contenus en psychologie, pédagogie (180h), méthodologie de classe (240h), etc.
- Lieux et conditions des formations pratiques (visites d'écoles, observations de classes, cours en binôme avec l'enseignant dans sa classe, prise en main de classes, programmation de leçons, etc.)

2) Les **Ecoles supérieures de formation initiale** des enseignants comprennent des Facultés de formation des enseignants (*kolegium nauczycielskie*) pour les enseignants du pré élémentaire et de l'élémentaire et des centres de formation pour les enseignants (tous les niveaux d'enseignement futur) de langues étrangères (*nauczycielskie kolegium języków obcych*).

Les enseignants y sont formés pour **enseigner 2 matières ou 2 types de classe**. Les formations représentent de 2300 à 2500 heures.

La formation dans les *Kolegium* **dure 3 ans** : formation spécifique aux matières, formation à l'enseignement, travail pratique en établissement scolaire, cours de TICE et de langue vivante. La formation théorique représente 360 heures, les **stages pratiques** de 150 180 heures.

## Modèle de formation

Le modèle de formation prédominant est le **modèle simultané** : choix d'une spécialisation de formation d'enseignants comme élément du programme de licence ou Master, en parallèle de la formation pour l'étude de la matière étudiée. Les étudiants qui n'ont pas suivi un parcours de spécialisation d'enseignant peuvent obtenir une qualification pour enseigner en complétant leur formation académique par un programme post-gradué non diplômant ou une formation qualifiante (modèle consécutif) suivie dans l'établissement universitaire.

Les étudiants qui suivent une formation amenant à la licence (*licencjat*) **au moins 3 ans**, peuvent enseigner au niveau de l'école préélémentaire et élémentaire. Les étudiants qui choisissent une formation niveau du master **1,5 à 2 ans** (de plus) sont qualifiés pour travailler à tous les niveaux d'enseignement scolaire.

Les formations non diplômantes **durent 1 an**.

## Qualifications, évaluation et certification

La qualification professionnelle et une licence ou master ou diplôme d'un *Kolegium* pour l'enseignement préélémentaire, une licence ou master ou diplôme d'un *Kolegium* pour l'enseignement primaire, une licence ou master pour l'enseignement en collège et un master pour l'enseignement en lycée.

Il n'existe **pas de « qualification d'enseignement »** délivrée par les établissements universitaires. Les étudiants reçoivent une confirmation d'assiduité et de réussite reconnue comme qualification professionnelle. Les étudiants qui détiennent un diplôme de licence ou de master et qui ont complété une formation d'enseignants ou qui ont un diplôme de centres de formation peuvent prendre un emploi dans une école de leur choix comme enseignant pleinement qualifié.

Il n'existe **pas de phase qualifiante post étude** « en exercice ». Les enseignants obtiennent le titre de « professeur stagiaire » la première année. Le nouvel enseignant est employé pendant une année scolaire servant de période probatoire à l'issue de laquelle il devient alors « enseignant contractuel ».

## QUEBEC

L'enseignement se répartit en enseignement primaire (de 6 à 12 ans) et secondaire en (de 12 à 17 ans). Le premier cycle de trois ans études universitaires conduit à l'obtention d'un « *baccalauréat* » dans une discipline donnée ou dans un champ professionnel dont l'**enseignement**.

Les étudiants en formation initiale à l'enseignement sont diplômés après **4 ans d'études**, entre 23 et 24 ans.

La gestion des enseignements et des écoles sur un territoire donné est assurée par des **commissions scolaires linguistiques** entités juridiques chargées de dispenser l'enseignement scolaire. Chaque commission scolaire reçoit du gouvernement provincial l'autorité sur certains aspects de l'éducation : le recrutement et l'engagement du personnel enseignant, la gestion des programmes d'études, la sélection des manuels scolaires, le déroulement des études, etc. **Chaque commission scolaire recrute son personnel enseignant**. Les nouveaux diplômés doivent ainsi postuler auprès des services du personnel des commissions scolaires au sein desquelles ils souhaitent travailler. Retenus, ils passent ensuite une entrevue fondée sur les compétences langagières, les compétences de formation, etc.).

**La responsabilité de la conception de curriculum de formation initiale à l'enseignement et sa mise en œuvre relève des universités.**

Si ce sont les universités qui diplôment, c'est le ministère de l'éducation qui détient le pouvoir de **délivrer les permis d'enseignement** temporaire et permanent. Ce dernier prescrit l'acceptation et l'évaluation des programmes de formation. Son Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement examine et agréé les programmes de formation à l'enseignement conduisant au droit d'exercice de la profession.

Les autorisations d'enseigner sont de plusieurs types :

- « le brevet d'enseignement » **autorisation permanente d'enseigner**, émis dès la fin de leurs études aux nouveaux enseignants; - le « permis d'enseigner et la licence » qui sont des autorisations temporaires d'enseigner d'une durée de 5 ans; - l'autorisation provisoire d'enseigner, de 1 à 3 ans pour les « enseignant-étudiants ».

La **formation universitaire de 4 ans** requiert au moins **700 heures de stage**, incluses dans la formation de premier cycle. La validation des compétences se fait en milieu de pratiques d'enseignement et est répartie sur les 4 années.



La maîtrise d'œuvre de la formation à l'enseignement au secondaire appartient aux facultés d'éducation, les facultés disciplinaires étant au service de la formation professionnalisante.

Sur le plan du contenu, la formation initiale à l'enseignement pose comme axe directeur la **professionnalisation de l'enseignement** et impose sur le plan opérationnel une **approche par compétences** supposant l'identification de 36 compétences attendues des futurs enseignants organisées autour de quatre axes : les fondements (formation d'enseignants cultivés et maîtrise de la langue), l'acte d'enseigner, le contexte social et scolaire, et l'identité professionnelle.

Le référentiel de compétence du ministère de l'éducation pour la formation initiale à l'enseignement prône donc le renforcement de la professionnalisation du métier d'enseignant soutenue par une approche par compétences. Il fournit en particulier des indications sur les profils de sortie pour chacun des programmes de formation concernée et identifie quelques balises relatives à l'élaboration de programmes.

Chaque département universitaire traduit le référentiel dans les différents programmes de formation à l'enseignement primaire et secondaire.

La responsabilité de **l'évaluation de la qualité de l'enseignement** relève donc des cadres scolaires, des directeurs des services éducatifs des commissions scolaires et des directeurs des écoles.

## 2. Formation continue

La formation professionnelle continue est considérée comme une obligation professionnelle pour les enseignants dans 24 pays et régions d'Europe, au sens où il s'agit d'une tâche décrite dans les contrats ou la législation sur le métier d'enseignant ; le concept d'obligation professionnelle n'implique pas nécessairement que les enseignants soient explicitement tenus d'y participer.

En France, ainsi qu'en Espagne, Lituanie, Roumanie et Slovénie, la participation à la formation continue est un pré-requis pour l'avancement de carrière et les augmentations de salaire.

### COREE du SUD

Après 5 ans de service, les enseignants sont appelés à suivre des **séances de formation continue**. A l'issue de cette formation, l'enseignant gravit un échelon, il passe du statut d'enseignant de 2<sup>ème</sup> classe à la 1<sup>ère</sup> classe.

D'autres formations pédagogiques, d'une à deux semaines selon les disciplines, sont offertes aux volontaires et organisées pendant leurs vacances.

### ETAT-UNIS

La majorité des états accordent au permis d'enseigner (*Certification*) une validité limitée le plus souvent à cinq ans.

Pour renouveler son permis, le professeur doit cumuler sur cinq ans un certain nombre de crédits (entre 120 et 150 selon les états), calculés à partir du nombre d'heures consacrées à des activités d'amélioration professionnelle : stages de formation continue (10 heures = 10 crédits); cours universitaires, participation à des conférences ou des séminaires, élaboration de matériel pédagogique, tutorat pour de jeunes professeurs, etc.

Il n'est pas rare que le coût de certaines de ces activités, comme les cours en université ou l'inscription à des stages, soit assumé par le district scolaire.

### Possibilités d'avancement

Outre les formations continues suivies, les professeurs expérimentés ont la possibilité de devenir professeurs principaux (*Lead Teachers*) ou tuteurs de professeurs débutants ou de stagiaires (*Mentors*).

Par ailleurs, en suivant des cours complémentaires ou en passant les tests requis, les enseignants peuvent orienter leur carrière vers des emplois de conseiller en orientation, bibliothécaire, conseiller pédagogique. Une formation complémentaire en administration scolaire et en *leadership* est requise pour devenir chef d'établissement.

## **FINLANDE**

Il n'existe **pas de législation en matière de formation continue**. Ce sont les accords collectifs qui déterminent les obligations de participation qui varient selon les cas **de 1 à 5 jours par an**. Les enseignants ont un droit de participation reconnu et conservent leur salaire.

Les employeurs peuvent décider des contenus des formations à suivre.

L'Etat garde la responsabilité première de l'offre de formation, en particulier pour tout ce qui concerne la mise en œuvre des réformes et les adaptations aux besoins en connaissances et acquisitions de nouvelles compétences.

Les formations mettent l'accent actuellement sur le développement personnel (l'aide aux nouveaux enseignants), le travail de groupe et les échanges de bonnes pratiques, l'assurance qualité, le bien-être au travail et les TICE.

Les formations sont assurées par les institutions universitaires (facultés d'éducation, de formation professionnelles, les départements de formation des maîtres, les universités d'été) et d'autres organisations privées sur la base de l'offre et de la demande (qui actuellement dépasse l'offre).

### Financement

Le budget de l'Etat pour 2011 est de près de **10M€** auquel s'ajoutent **8M€** supplémentaires en 2011 dont une part est destinée aux formations des +55ans, à ceux qui n'ont pas suffisamment participé aux formations, etc.

### Mesures incitatives

La participation aux formations continues ne donne droit à aucun avantage (augmentation de salaire, promotions). Les enquêtes montrent que les enseignants participent plus que ce qui leur est demandé, la raison majeure étant le développement professionnel, la mise à jour et l'augmentation des connaissances et des compétences.

## **ITALIE**

### Organisation

Les formations continues ne font pas partie du service obligatoire des enseignants. Ils sont seulement autorisés à y participer.

Les besoins de formations sont décidés au niveau de l'établissement scolaire et les formations sont menées par différentes institutions spécialisées ou universitaires qui ont été accréditées.

Il existe **3 types d'activités et de niveau de décision** :

- **Le Ministère**, pour tout ce qui concernent les domaines d'intérêt nationaux : les formations mises en œuvre la première année d'enseignement, celles de la mobilité professionnelle ou la requalification ;
- **L'administration scolaire régionale**, qui prend en charge les demandes qui concernent directement le niveau de l'établissement (spécificité locales professionnelles)
- **Les établissements ou réseaux d'établissements**, qui peuvent développer leurs propres plans de formation.

Les enseignants ont le droit de prendre à **5 jours par an** sur leur temps de travail dans le cadre de leur formation continue. Ces formations peuvent aller d'une ½ journée minimum à plusieurs sessions annuelles.

Il n'existe pas de contrôle des résultats de ces formations et de leur impact sur l'enseignement de l'enseignant. Les certificats des compétences acquises qui sont fournies en fin de stage précisent la formation suivie et sa durée.

#### Mesures incitatives

La formation continue étant un droit, il n'existe pas de mesure d'incitation à suivre ces formations.

## **NORVEGE**

#### Organisation

La responsabilité de la formation continue au niveau national est du ressort du Ministère, de la Direction de l'Éducation et de la Formation, des universités et des institutions éducatives.

Les organisateurs sont multiples (les rectorats, les associations d'enseignants, etc.) mais la responsabilité de la formation continue incombe aux autorités locales, qui sont les employeurs des enseignants. Depuis 2005 ce sont les facultés des universités, qui forment les enseignants, qui doivent pourvoir à la formation continue.

La loi précise que le propriétaire de l'école doit mettre en place les moyens nécessaires pour permettre de mettre à jour les connaissances professionnelles et éducatives des enseignants. Ce sont donc les autorités locales qui décident des besoins de participation aux formations continues.

#### Financement

Le ministère est responsable du financement des formations dont le budget est réparti aux différents niveaux d'organisation, local, régional et national.

#### Conditions de participation et objectifs

La participation aux formations continues est envisagée en tant que qualification à des tâches supplémentaires ou pour développer ses compétences dans son domaine de travail.

Les conditions de participation dépendent du type de formation : elles peuvent se situer dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue, tenir compte du nombre d'années d'enseignement, des responsabilités ou du poste occupé dans l'établissement.

Les enseignants sont formés pendant leur temps de travail et conservent leur salaire.

Les priorités pour 2010-2011 sont : la lecture, les mathématiques, l'évaluation, l'enseignement professionnel et la gestion de classe.

### Mesures incitatives

Les enseignants qui participent aux formations continues peuvent demander des augmentations de salaire selon leur ancienneté et la durée de la formation.

## ONTARIO

La formation continue est organisée sur le principe de «*cartes de compétences*» reconnaissant des «*qualifications additionnelles*» (QA) et des «*qualification de base additionnelles*» (QBA). Ces qualifications peuvent être acquises lors de formations dont les contenus sont validés par l'Ordre des enseignants et enseignantes de l'Ontario (OEEO). Elles sont proposées par des «*fournisseurs de cours ou de programmes menant à des qualifications additionnelles*», qui peuvent être des facultés d'éducation ou toute autre institution éducative (conseils scolaires, institutions d'enseignement supérieur de cycle court, etc.).

La liste des formations validées est publiée en continue, et les enseignants sont libres de s'inscrire à leur gré. Ils doivent cependant obtenir de leurs administrations locales dont ils relèvent, l'autorisation de s'absenter, le financement de leur remplacement, et éventuellement, le financement de l'action de formation visée.

Le dispositif promotionnel de l'OEEO précise en particulier que «*le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une carrière en enseignement (...); on s'attend à ce que les membres participent à des activités de perfectionnement professionnel (...) ce qui les aide à approfondir leurs connaissances, à parfaire leurs compétences et à se préparer pour des changements en cours de carrière. Universités, collèges, fédérations d'enseignantes et d'enseignants, associations de directions d'école, conseils scolaires, ainsi qu'associations pédagogiques ou communautaires offrent nombre de cours et d'occasions d'apprentissage utiles*».

L'Ordre agréé les cours, conçus par des enseignants, pour des enseignants et approuve les fournisseurs qui les offrent.

### Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE)

Ce programme de perfectionnement professionnel s'adresse aux nouveaux enseignants (définis comme «*enseignant pour la première fois en Ontario*»). Il consiste en **une année complète de soutien**, pour permettre aux nouveaux enseignants de «*continuer de développer les habiletés et les connaissances nécessaires pour renforcer (leur) réussite en tant qu'enseignantes et enseignants en Ontario*».

Le programme comprend des éléments «*d'insertion professionnelle*» dont «*une orientation proposée par l'école et le conseil scolaire pour toute nouvelle enseignante et tout nouvel enseignant, un mentorat assuré par un personnel enseignant chevronné, un perfectionnement professionnel et une formation dans des domaines tels que la littératie et la numératie, le Programme axé sur la réussite des élèves, la gestion d'une classe; les compétences en matière de communication efficace avec les parents, les stratégies d'enseignement axées sur l'apprentissage et la culture des élèves ayant des besoins particuliers et autres élèves.*»

En fin de programme, le participant doit obtenir deux notes de niveau «*Satisfaisant*» aux évaluations pour que sa réussite au programme apparaisse sur le **certificat de qualification** et d'inscription à l'OEEO.

L'ajout optionnel de « qualifications additionnelles » est très prisé d'une grande partie des enseignants, qui ont à cœur de montrer qu'ils ne se reposent pas sur leurs acquis initiaux ou sur leur seule expérience d'enseignement.

## **POLOGNE**

La formation continue n'est pas obligatoire, même si la loi précise que les enseignants doivent chercher à améliorer leurs connaissances. Celle-ci reste cependant une quasi-obligation, l'évaluation de l'enseignant portant en particulier sur sa participation à ces formations.

Actuellement, l'accent est mis sur l'acquisition de compétences dans un domaine de spécialisation complémentaire ou d'une qualification à l'enseignement d'une seconde matière.

### Organisation

La formation est organisée au niveau central par le Ministère de l'éducation (4 institutions), au niveau régional par les services décentralisés du ministère (36), et au niveau local par les institutions gouvernementales des « districts » et des « communes » (65).

La formation est de la responsabilité des institutions de formation continues qui sont soit des établissements universitaires, soit des institutions spécialisées (318). Toutes doivent être accréditées et sont contrôlées par des instances pédagogiques externes.

Les conseillers en formation (actuellement 1700 professeurs) doivent avoir au moins 5 ans d'ancienneté et être déjà chargé du parrainage et du soutien apporté aux enseignants de sa circonscription scolaire.

### Financement

Trois budgets sont prévus.

- Le budget des institutions de formation (**1% de la dépense annuelle de la rémunération des enseignants**) réparti au prorata des plans de formation ; le budget du Ministère (montant équivalent au salaire moyen de 5000 maîtres stagiaires) ; le budget des « gouverneurs de Province » (montant équivalent au salaire moyen de 5000 maîtres stagiaires).

### Mesures incitatives

La participation aux formations continues se fait sur le temps de travail.

Les enseignants qui acquièrent des qualifications supérieures à leur niveau initial bénéficient automatiquement du passage dans une catégorie d'échelle de salaire supérieure.

### 3. Tableau de synthèse

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement)  Diffusion des bonnes pratiques
ALLEMAGNE	Diplôme scolaire intermédiaire ou un diplôme équivalent, et non pas le baccalauréat	Fonctionnaires de l'Etat (statut suivant le code de la fonction publique du Lander)  Dans l'éducation préscolaire (jardins d'enfants) : éducateurs et éducateurs sociaux  Enseignants des écoles	<b>Educateurs :</b> formation professionnelle de 2 ans minimum ou avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle.  <b>Educateurs sociaux :</b> formation de 3 à 4 ans + 1 an de pratique, qui se termine par un diplôme.  <b>Enseignants des écoles :</b> 1 <sup>ère</sup> phase (7 semestres) de formation mène	les études sont orientées dès le début aux exigences de l'enseignement et comprennent des unités de formation pratique.  Les étudiants choisissent une matière à option ou de spécialisation ainsi que la didactique relative à l'école primaire.  Les options et les spécialisations sont fixées par les Länder.		Etablissement scolaire dispensant une formation professionnelle spécialisée dans le secteur socio-pédagogique.  Etablissement d'enseignement supérieur (université ou université technique)  Centres de formation continue pour enseignants par Länder	Participation à des séminaires, période de stages, analyse des expériences acquises.  En formation continue : cours où sont abordés les problèmes spécifiques à chaque niveau d'enseignement et type d'établissements.	<b>Formation continue des enseignants obligatoire</b> afin de se tenir au courant des évolutions nouvelles et d'obtenir des qualifications complémentaires.	

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
			au 1 <sup>er</sup> examen d'Etat ou (suivant les Lander) diplôme académique ; la 2 <sup>ème</sup> phase mène à un examen d'Etat dont l'obtention ne garantit pas l'engagement définitif en tant que professeur.						
ANGLETERRE		Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement (niveau de la licence avec mention en 4 ans)  Certificat post universitaire d'aptitude professionnelle à l'enseignement (niveau du master)	Année probatoire pour les enseignants qualifiés, gérée par les autorités éducatives locales et les établissements employeurs  Formation des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré de 3 ans, payante ; concurrence avec formations courtes d'1 an	<b>Création d'un curriculum national</b> pour la formation initiale des enseignants (33 critères de certification dont compétences pédagogiques et professionnelles, épreuves d'aptitudes pour le grade de professeur certifié en maths, anglais, TICE, communication.  Niveau très haut pour les enseignants du 1 <sup>er</sup> degré (11 matières du curriculum	Professeurs nouvellement nommés ont un tuteur ;  Inspecteur avec objectif de contrôle ;  Système d'évaluation des centres de formation sur des cycles de 4 ans ; résultat jugé positif (45% des formations traditionnelle	Agence de formation des enseignants ; <i>First teach</i> , association caritative qui assure un programme de formation professionnelle, hybride, destinée à une élite ; cible : brillants diplômés qui s'engagent à enseigner 2 ans en établissement sensible.  Modèle d'inspiration:	Réduction de 10% du temps de présence pour les activités de <b>développement professionnel</b> .  Formation obligatoire en établissement post-diplôme : les 2/3 de la formation sur 36 semaines dans le secondaire ; la moitié de la formation dans le primaire sur	La formation continue est destinée aux enseignants les plus chevronnés	

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
				national) ; Services d'enseignement spécialistes	s dispensées par l'université estimées remarquables )	<i>Teach for America</i> qui intègre la 2 <sup>ème</sup> année un programme de formation aux qualités de direction.  Extension du dispositif dans le Commonwealth sous la forme du programme Teach for all  Partenariat institutionnalisé université-établissement	38 semaines.  Stages obligatoires en établissement		



PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
ARGENTINE				Coordination avec la pratique concrète des enseignants pour répondre aux besoins des enseignants et de leurs contextes d'action (hétérogénéité des trajectoires, des besoins, des situations et des problèmes d'enseignement et d'apprentissage qui émergent de milieux de travail diversifiés).				<p>Promotion de la recherche en éducation et d'expérimentation pour améliorer les pratiques pédagogiques.</p> <p>Amélioration des pratiques d'enseignement dans les établissements supérieurs de formation initiale des enseignants.</p>	Plan national pour la formation des enseignants (FCE Résolution n ° 23/07) renforce et l'améliore le système de formation et décrit les principales stratégies pour chaque zone (planification, amélioration de l'organisation pédagogique et de la dynamique des écoles secondaires, soutien des étudiants aux cours de formation des enseignants).

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
AUTRICHE		<p>Dans le secteur des maternelles il n'y a pas d'enseignants mais des éducateurs/éducatrices d'école maternelle ;</p> <p>Pour le secteur d'activités "maternelles et accueil préscolaire", une qualification est nécessaire (les centres d'accueil préscolaire sont la plupart du temps des institutions de demi-journées pour les élèves à l'âge de la scolarité obligatoire).</p>		<p>L'apprentissage théorique est combiné avec l'apprentissage pratique.</p> <p>L'apprentissage en centres de formation pour la pédagogie maternelle dure 5 ans à 40 heures/semaine et se termine avec un diplôme officiel.</p> <p>Cours dans les centres de formation pour la pédagogie maternelle pour des diplômés de collèges (formation dure 4 semestres).</p> <p>Formation spécifique (pour le travail avec des enfants de moins de 3 ans) possible pour avoir une qualification à l'accueil préscolaire.</p>		<p>Centres de formation pour la pédagogie maternelle.</p> <p>Maternelles de pratiques spécifiques, où les élèves font des expériences conduites par des pédagogues qui sont qualifiés spécialement pour cette profession.</p>			

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
BELGIQUE FRANCOPHONE	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)	Enseignants du préscolaire Enseignants du primaire	880 heures de formation disciplinaire et interdisciplinaire	<p>Beaucoup d'étudiants entament une formation pédagogique après avoir déjà essayé d'autres formations supérieures.</p> <p>La Communauté française impose à chaque étudiant le paiement d'un droit d'inscription. Il n'est pas prévu d'autres conditions d'admission.</p> <p>Cependant, certains instituts font passer des entretiens aux candidats pour connaître leurs motivations et pour voir s'ils ne présentent aucun handicap qui entraverait l'exercice de leur profession.</p>	<p>Les programmes d'études sont de la responsabilité du pouvoir organisateur de l'établissement de formation initiale.</p> <p>Un grand principe qui sous-tend la formation, renforcé par le décret du 12 décembre 2000, est l'<b>articulation "théorie-pratique"</b>.</p> <p>Divers aspects de l'organisation, des contenus et des activités de formation concourent à ce que les étudiants, non</p>	<p>Cours dispensés aux étudiants par des professeurs d'université</p> <p>Echanges d'informations, formation pratique assurée par les professeurs des <b>Instituts d'Enseignement Supérieur Pédagogique (IESP)</b></p> <p>L'accompagnement des stages est assuré par les maîtres assistants, chargés de cours, chefs de travaux ou professeurs de la Haute École, d'une part, et par des maîtres de stage, d'autre part.</p> <p>Les professeurs chargés de la formation</p>	<p>Instituts d'Enseignement Supérieur Pédagogique (IESP) intégrés depuis 1996 dans les Hautes Ecoles qui font partie de l'enseignement supérieur et collaborent avec les universités.</p>	<p>Le modèle de formation mis en œuvre est un modèle simultané. Les stages en situation réelle sont organisés dans les trois années d'études : en 1<sup>re</sup> année, il s'agit d'observation participante, en présence du maître de stage ; en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, l'étudiant prend une classe en charge.</p> <p>Les étudiants effectuent leurs stages en équipes de deux personnes minimum au sein d'une même implantation.</p>	

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
					seulement acquièrent des <b>automatismes de professionnels</b> de l'enseignement mais que, bien plus, ils puissent <b>devenir des théoriciens de leurs pratiques.</b>	<p>pédagogique, d'une part, et ceux qui sont chargés de la formation disciplinaire, d'autre part, supervisent chaque étudiant à raison d'au moins une visite par semaine de stage.</p> <p>Les maîtres de stage, qui accueillent des étudiants de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> année dans leur classe, doivent être agréés par les autorités de la Haute École dans le cadre d'un accord de coopération explicite et ils bénéficient d'une rémunération.</p>			

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
ESPAGNE	<p>Formation initiale des enseignants en école maternelle et primaire s'organise dans des études universitaires de premier cycle ;</p> <p>Pour enseigner en école secondaire, il faut avoir une licence, ingénieur, architecte ou l'équivalent.</p>	<p>La LOE (Loi organique pour l'enseignement) établit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour 0 - 3 ans, professionnel avec une formation adéquate ;</li> <li>- 3 - 6 ans, maître spécialisé ;</li> <li>- école secondaire obligatoire et post-obligatoire, un professeur/matière.</li> </ul> <p>À la fin des études : obtention du diplôme de maître selon la spécialité choisie: maternelle, primaire (généraliste), langue étrangère, éducation physique, musique et éducation spéciale.</p> <p>Les professeurs s'organisent en équipe pédagogique qui décide du programme et des activités d'apprentissage et d'évaluation.</p>	<p>Formation initiale des enseignants en école maternelle et primaire dure 3 ans avec une formation de 20 à 30 heures/semaine incluant le temps de la formation pratique.</p> <p>Les études de second cycle ont une durée de 4, 5 ou 6 années</p>	<p>Cours disciplinaires et de formation didactique.</p> <p>Pour travailler comme professeur dans le secteur de l'enseignement pre-primaire, il faut avoir donc la spécialisation maternelle, ce qui n'empêche pas aux écoles de contacter d'autres spécialistes formés dans la formation professionnelle de second degré comme experts en éducation enfantine (técnico superior en educación infantil) pour aider dans les classes.</p>		<p>Les établissements sont les écoles techniques supérieures, écoles polytechniques supérieures et facultés ;</p> <p>Les enseignants en école maternelle et primaire sont formés dans des écoles universitaires spécifiques (Escuelas Universitarias de Profesorado) et dans des collèges rattachés aux facultés d'éducation.</p>	<p>Les enseignants doivent suivre des cours périodiques de formation scientifique, didactique et professionnelle dans leurs centres de travail, dans des institutions spécifiques ou à l'Université.</p> <p>Ces cours seront <b>un plus dans les cas de promotion ou pour des épreuves de concours de recrutement.</b></p>	<p><b>La formation continue est un droit et un devoir</b> dans tous les niveaux d'enseignement.</p> <p>Les administrations de l'éducation doivent planifier l'organisation de la formation continue des enseignants de façon qu'elle soit gratuite et accessible.</p>	

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
		<p>2 groupes d'enseignants dans tous les niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ceux qui travaillent dans des écoles publiques (ont passé un concours de recrutement),</li> <li>- ceux qui travaillent dans des écoles privées sous contrat avec l'administration ou totalement privées.</li> </ul>							

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
ETATS UNIS	<p>Une licence + un cursus pédagogique spécifique</p> <p>+ un travail sur le terrain incluant des observations de classe et d'établissement ainsi qu'un enseignement devant élève dans au moins deux postes ayant trait au domaine de certification.</p> <p>Les examens de certification : Liberal arts and science test et Assessment of teaching skills + un ou deux Content speciality test.</p>	Assessment of teaching skills	<p>5 ans, période au cours de laquelle les étudiants doivent obtenir un master et enseigner pendant trois ans de manière satisfaisante.</p> <p>Programme <i>Teach for America</i> : programme de formation d'enseignants de choc recrutant des jeunes diplômés d'universités prestigieuses, envoyés pendant deux ans en école rurales ou urbaines, qui a reçu des fonds en application de la Loi de 2008 Higher education authorization act.</p>	<p>Connaissances générales et disciplinaires ; fondements de l'éducation (psychologie, philosophie, histoire de l'éducation) ;</p> <p>Connaissances professionnelles (pédagogie, curriculum, méthodes d'enseignement)</p> <p>Expérience sur le terrain</p>		<p><u>En perte de vitesse</u></p> <p>- parcours traditionnel : programme universitaire approuvé par l'Etat ;</p> <p>- accord entre Etats</p> <p>références directes et vérification des titres universitaires (étudiants étrangers) ;</p> <p>- passage par le bureau national (national board) pour pratiques exemplaires.</p> <p><u>En développement</u></p> <p>programme alternatif de formation : les candidats peuvent enseigner très tôt devant élèves, avant d'avoir satisfait aux</p>	<p>Stages de formation initiale d'enseignement d'au moins 20 jours chacun, l'un dans le secondaire inférieur (classes 7 à 9) , l'autre dans le secondaire supérieur (classes 9 à 12)</p> <p>Une fois obtenue cette certification, l'enseignant doit suivre <b>175 heures de développement professionnel tous les 5 ans</b> pour maintenir sa validité.</p>		

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
						exigences professionnelles			
ITALIE	<p>Exigence d'un diplôme d'instruction secondaire supérieure ;</p> <p>Décret du 31 mai 1974 puis la loi 341/90 - laurea in scienze della formazione primaria) demande à tous les enseignants une formation universitaire</p> <p>Réussite à un examen d'entrée (nombre de places programmé au niveau national).</p>	<p>La formation initiale demande aux enseignants un profil professionnel et de compétence pas seulement dans leur propre domaine disciplinaire, mais aussi de savoir intervenir dans le processus global de formation avec des expériences didactiques flexibles.</p> <p>Licence en sciences de la formation primaire constitue le titre pour l'admission aux concours.</p> <p>Pour accéder aux écoles de spécialisation il faut avoir une licence. A la fin des 2 ans, il y a un examen final pour obtenir le diplôme de spécialisation qui possède la valeur d'un examen d'état et</p>	<p>Formation universitaire d'une durée de 4 ans comporte 2 années communes pour l'école maternelle et primaire, et à partir de la 3<sup>ème</sup> année on choisit la direction école maternelle ou bien école primaire.</p>	<p>Formation comportant des activités pratiques et des activités didactiques spécifiques pour l'intégration scolaire des élèves handicapés</p> <p>Ces activités peuvent constituer titre pour l'admission aux concours pour des postes de soutien.</p>		<p>Formation initiale se déroule dans les universités ;</p> <p>L'habilitation se passe dans les écoles de spécialisation d'une durée de 2 ans et constitue un titre pour participer aux concours pour un poste de travail.</p> <p><b>Formation continue</b> s'effectue sur la base d'un Plan national de formation continue (<i>PNA: Piano Nazionale di Aggiornamento</i>) qui prévoit 4 niveaux d'intervention : <b>- niveau national</b> (actualisation réglementaire,</p>	<p>Formes, durées et périodicités variables pour la formation continue des enseignants, quels que soient le niveau et le type d'établissement.</p> <p><b>Choix des lieux d'intervention tient compte des locaux et des équipements didactiques et scientifiques</b> existants dans le cadre d'un territoire limité (généralement le district scolaire) et de la présence sur place de</p>	<p>Le <i>D.P.R.</i> (décret de la présidence de la République) définit les droits et devoirs de l'ensemble du personnel enseignant, inspecteurs, directeurs, professeurs, dans le cadre de la formation continue.</p> <p><b>Préférence à ceux qui n'ont pas encore participé à une formation.</b></p> <p><b>Tendance à privilégier la demande personnalisée</b> des enseignants plutôt que l'offre générique des cours de mise à</p>	



PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
		confère aux étudiants un certificat d'aptitude à enseigner les matières dont les étudiants possèdent une licence.				<p>contenus et méthodes) par le ministère de l'Instruction publique ;</p> <p>- <b>niveau régional</b> (conseils et assistance technique et scientifique aux établissements d'enseignement et aux services provinciaux) par les <i>IRRSAE (Istituto Regionale di Ricerca, Sperimentazione Aggiornamento Educativo)</i> ;</p> <p>- <b>niveau provincial</b> (besoins de formation des établissements d'enseignement) par le <i>Provveditore</i> (directeur provincial de l'enseignement) ;</p> <p>- <b>niveau local</b> (besoins de formation au sein</p>	<p>formateurs préparés à cet effet.</p>	<p>jour</p> <p>Evaluation des effets de la formation sur la préparation culturelle et professionnelle des enseignants.</p> <p>Seuls les enseignants universitaires bénéficient d'une reconnaissance sociale.</p>	

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
						de leur propre établissement ou en collaboration avec d'autres écoles.les collègues), compétence directe.			
<b>POLOGNE</b>	<p>Le type d'étude requis dépend du niveau d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour l'école élémentaire, études supérieures avec le diplôme du 1<sup>er</sup> degré, la maîtrise, ou diplôme de l'école supérieure des enseignants ;</li> <li>- pour le collège, diplôme du 1<sup>er</sup> degré ou maîtrise ;</li> <li>- pour l'école secondaire et supérieure, la maîtrise.</li> </ul>	<p>4 degrés d'avancement professionnel d'enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enseignant stagiaire ;</li> <li>- enseignant sous contrat ;</li> <li>- enseignant nommé ;</li> <li>- enseignant diplômé.</li> </ul> <p>Différences concernent les heures de travail (18 heures/semaine pour le primaire, 25 heures pour le préscolaire avant 6 ans, et 22 heures pour le préscolaire après 6 ans.</p>		<p>Préparation pédagogique</p> <p>Compétence dans 2 matières et en informatique</p> <p>Connaissance d'une langue étrangère.</p>			<p>Un enseignant débutant a un stage de 1 an pour obtenir le degré d'enseignant sous contrat</p> <p>Puis un stage de 2 ans et 9 mois pour obtenir le degré d'enseignant nommé.</p>		

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
	Pour tous les niveaux d'enseignement, les candidats doivent terminer le cours qualitatif de pédagogie.								
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>	Formation après la fin des 9 ans de scolarité obligatoire après le baccalauréat et un examen d'entrée qui contient des tests d'aptitude pour la musique, l'art et l'éducation physique.  La locution du candidat doit être parfaite.		Formation à l'université en spécialité qui dure au général 3 ans.  Pour les enseignants en école primaire, les études durent de 4 à 5 ans	Bases professionnelles de tous les métiers enseignés à l'école primaire ;  Module pédagogie-psychologie ;  Bases universitaires (la philosophie, l'histoire, le rhétorique, l'écologie, l'informatique, etc.) ;  Didactiques des métiers ;  Spécialités (la musique, l'art, la langue, etc.).  Pédagogie spécialisée pour les enfants avec handicap physique ou mental ; bases en pédopsychologie,		Facultés pédagogiques des universités.  Spécialité d'enseignement préélémentaire et postscolaire.	15 semaines se passent en stages dans des écoles préélémentaires.  Pendant les 2 dernières années, ils enseignent 3 à 4 heures/semaine.  Les étudiants passent de 5 à 9 semaines en stage pratique.  Quelques universités demandent des	<b>Tous les enseignants sont tenus de suivre une formation continue</b> en cours de leur activité pédagogique pour renouveler, et compléter leur qualification.  Pas de période transitoire entre la formation et l'activité vraie.  L'enseignant débutant peut demander le soutien d'un enseignant expérimenté qui l'aide au début	

PAYS	Niveau de recrutement et conditions pour accéder à l'enseignement	Dénomination, certificat, concours...	Phases de la formation, durée...	Contenus (pratique/théorie, spécialisation)	Encadrement	Opérateur (instituts de formation, écoles...)	Modalités (stages)	Statut de la formation continue (obligatoire / facultative) et valorisation (certification, validation...)	Communication (campagnes de recrutement) Diffusion des bonnes pratiques
				pédiatrie, psychiatrie, neurologie.			activités professionnelles continues. (stage de 6-12 semaines et la pratique continue de 26 à 247 heures).	de sa pratique (décision prise exclusivement par le directeur de l'école).	

### 4. Annexes

#### a) Observations de l'OCDE concernant l'amélioration de la formation des enseignants (février 2012)<sup>9</sup>

1 - De nombreux pays sont passés de programmes de formation initiale des enseignants à un modèle fondé moins sur la préparation académique que sur la **préparation professionnelle au sein des écoles**. Un équilibre approprié entre la théorie et la pratique et la collaboration entre les enseignants est relevé comme étant un élément clé de la réussite de ce système.

Dans ces programmes les enseignants entrent dans les classes plus tôt, y passent beaucoup plus de temps et bénéficient ainsi d'un soutien plus important et de meilleure qualité. Ce système implique dès le départ **un parrainage** et un travail en binôme avec un enseignant qualifié. La formation comprend un travail théorique sur les méthodes d'enseignement (un accent particulier est mis sur les techniques de recherche et la pratique de classe), et comporte une présence et un enseignement de plus d'un an dans une école désignée, associée avec une université.

Au cours de ce séjour l'enseignant développe et mène lui-même des pratiques innovantes d'enseignement, fait des recherches sur l'apprentissage et l'enseignement ; ce travail est effectué en partenariat avec d'autres enseignants et sous le contrôle d'enseignants qualifiés. Le meilleur exemple d'une telle approche a été mis en place en Finlande à la **Finnish University Training**.

2 - De **nouvelles structures plus flexibles de formation initiale** ont récemment vu le jour. Elles partent du constat que les étapes de la formation académique d'un enseignant et les cours de préparation professionnelle doivent être interconnectés pour former un cadre d'apprentissage tout le long de la vie. Dans beaucoup de pays, la formation ne consiste pas simplement dans la connaissance de la matière à enseigner, de la pédagogie liée à cette matière et de cours de pédagogie générale. Elle cherche aussi à développer les capacités de **pratiques réflexives et de recherche sur le métier**.

De plus en plus, la formation initiale tend à mettre l'accent sur les capacités des enseignants en apprentissage à diagnostiquer les problèmes des élèves, rapidement, de façon précise, et de remédier - à partir d'un répertoire très large de solutions étudiées- à la situation problématique. Certains pays fournissent aux enseignants les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour leur permettre d'améliorer leurs pratiques de façon systématique. Parmi les exemples cités figurent **la Finlande, la province de Shanghai, et plusieurs Etats des États-Unis**.

3 - Une tendance forte par ailleurs, permet de constater que de nombreux pays, qui avaient l'habitude de recruter dans tous les établissements de formation d'enseignants, concentre à l'heure actuelle le recrutement sur les meilleurs établissements dont **la formation est fournie au sein ou en relation étroite avec un établissement universitaire**.

---

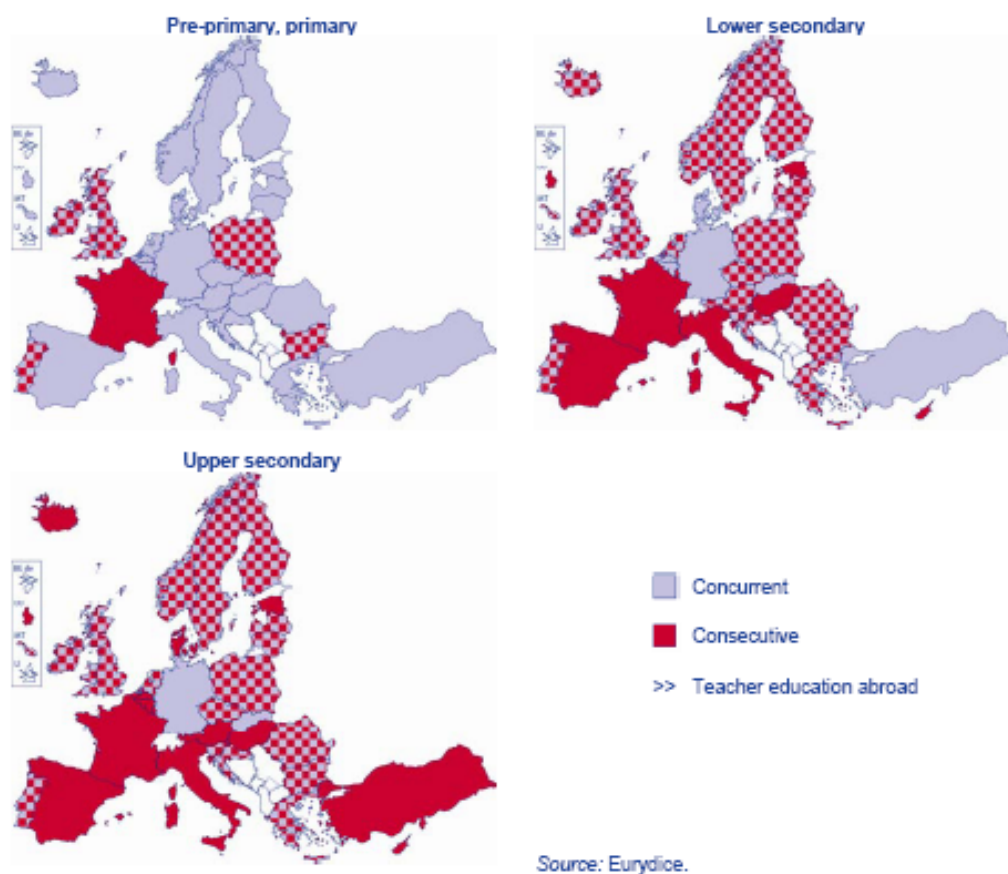
<sup>9</sup> Source : "Preparing teachers and developing school leaders for the 21st century" ; *Lessons from around the world*, OECD, 2012.

4 - Parmi les **besoins de formation exprimée par les enseignants** eux-mêmes, figurent par ordre décroissant : l'enseignement spécialisé aux enfants, la formation aux TICE, la discipline et les problèmes de comportement des élèves, la connaissance et la maîtrise de la matière enseignée, le conseil aux étudiants, les pratiques d'évaluation des élèves, l'enseignement dans un contexte multiculturel, l'organisation de la classe, l'administration et l'organisation de l'école.

## b) Graphiques

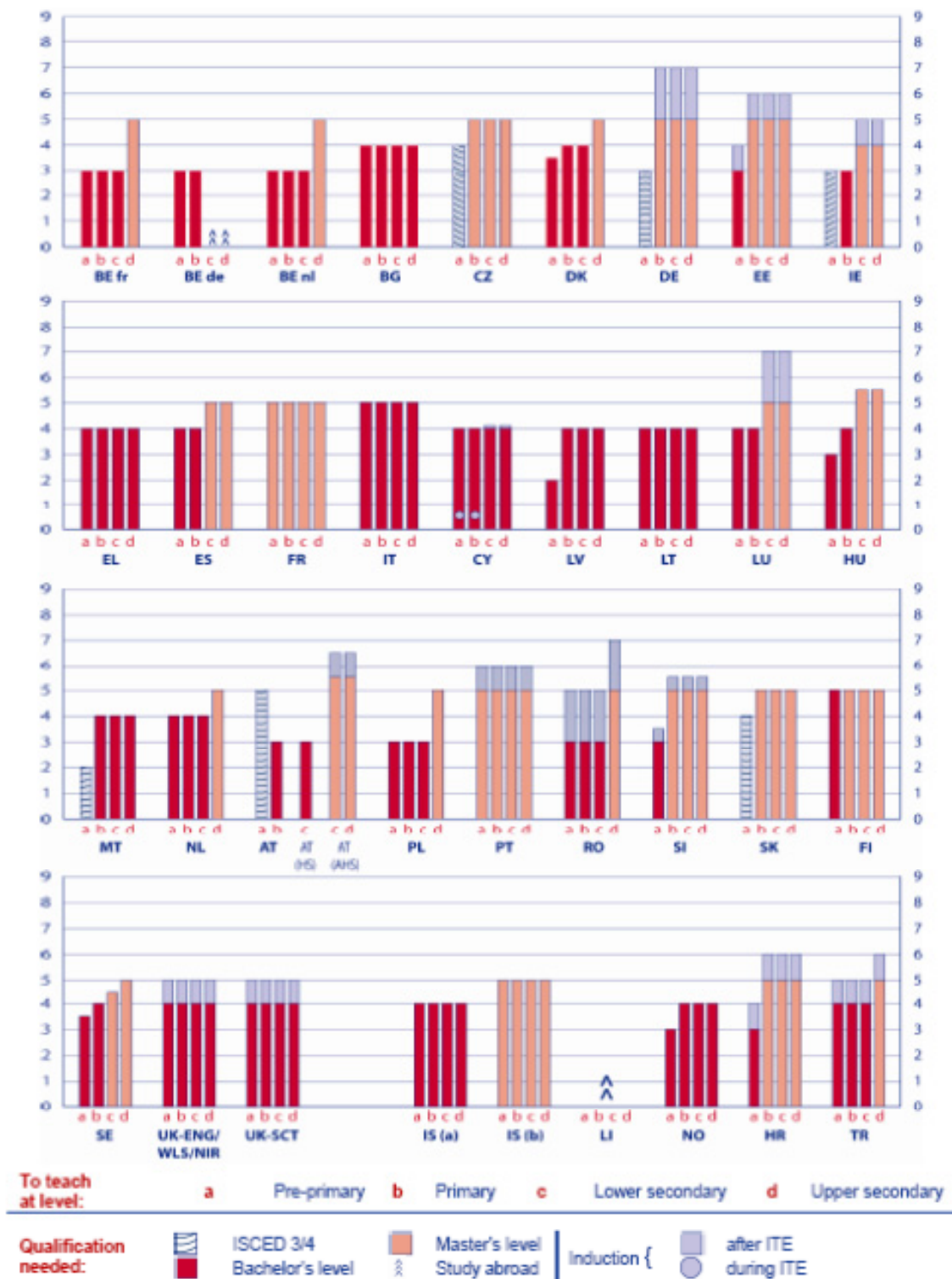
### Modèles de formation simultanés et consécutifs

■ **Figure E1: Structure of initial teacher education for pre-primary, primary and general (lower and upper) secondary education (ISCED 0, 1, 2 and 3), 2010/11**



## Durées des formations requises

Figure E2: Required level and minimum length of initial teacher education for teachers from pre-primary to upper secondary education (ISCED 0, 1, 2 and 3), and the length of the induction period, 2010/11



## Lecture

L'axe vertical indique la durée d'études supérieures requises pour la formation initiale des enseignants, respectivement pour les niveaux pré-élémentaire (barre a), élémentaire (b), 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (c) et 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire (d). En France (2<sup>ème</sup> ligne), quel que soit le niveau d'enseignement, le master (en 5 ans) est requis. En Italie (2<sup>ème</sup> ligne), les 5 ans requis correspondent à un cursus de 2<sup>nd</sup> cycle universitaire. En Allemagne (1<sup>ère</sup> ligne), enseigner en pré-élémentaire requiert d'avoir accompli des études classées au niveau 3-4 de la CITE (enseignement secondaire ou enseignement post-secondaire non supérieur) ; pour les autres niveaux d'enseignement, un master est requis (en 5 ans) suivi par 2 années de programme d'entrée en fonction (« induction »).

## Statut de la formation continue

Figure E7: Status of continuing professional development for teachers in primary and general (lower and upper) secondary education (ISCED 1, 2 and 3), 2010/11



Source: Eurydice.

### CODE DES PAYS

UE/EU-27 Union européenne (au 1er janvier 2007)

BE Belgique	PL Pologne
BE fr Belgique – Communauté française	PT Portugal
BE de Belgique – Communauté germanophone	RO Roumanie
BE nl Belgique – Communauté flamande	SI Slovénie
BG Bulgarie	SK Slovaquie
CZ République tchèque	FI Finlande
DK Danemark	SE Suède
DE Allemagne	UK Royaume-Uni
EE Estonie	UK-ENG Angleterre
IE Irlande	UK-WLS Pays de Galles
EL Grèce	UK-NIR Irlande du Nord
ES Espagne	UK-SCT Écosse
FR France	Pays de
IT Italie	l'AELE/EEE
CY Chypre	Les 3 pays de l'Association
LV Lettonie	européenne de libre échange qui sont
LT Lituanie	membres de l'Espace économique
LU Luxembourg	européen
HU Hongrie	IS Islande
MT Malte	LI Liechtenstein
NL Pays-Bas	NO Norvège
AT Autriche	Pays candidat
	TR Turquie